

Compte-rendu du comité syndical du vendredi 30 janvier 2026

Participants :

LYON	Mme Julie NUBLAT-FAURE	Déléguée	présente
	M. François GENOUVRIER	Délégué	excusé
	Mme Béatrice GAILLIOUT	Suppléante	excusée
TASSIN LA DEMI-LUNE	Mme Christine GARRIGOU	Déléguée	présente
	M. Pierrick JANNIN	Délégué	excusé
	Mme Sabrina DE UFFREDI	Suppléante	excusée
FRANCHEVILLE	M. Marc VINCENT	Délégué	présent
	M. Daniel AUDIFFREN	Délégué	présent
	M. Olivier ROCHE	Délégué	présent
CRAPONNE	M. Jean-Louis MAGOUTIER	Délégué	présent
	M. Sébastien GIRARDET	Délégué	excusé
	M. François PASTRE	Suppléant	présent
ST GENIS LES OLLIERES	M. Serge VIGNON	Délégué	présent
	Mme Dominique SINAY	Déléguée	présente
	Mme Marine EVRARD	Suppléante	présente
AQUAVERT	Mme Aurélie MAHUSSIER	Directrice	présente
	M. Hugo BOISSIERE	Directeur adjoint	excusé
	M. David BOSCUS	Responsable administratif	présent

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation des comptes-rendus des séances des 14 octobre et 16 décembre
3. Analyse de la première année de fonctionnement du nouvel équipement
4. Débat d'orientations budgétaires
5. Tarifs saison 2026-2027
6. Convention COS 2026
7. Recrutement temporaire
8. Divers

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Julie NUBLAT-FAURE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Les comptes-rendus des comités syndicaux du 14 octobre et du 16 décembre sont approuvés à l'unanimité.

3. Analyse de la première année de fonctionnement du nouvel équipement

Du point de vue technique et bâtiminaire

Les objectifs du marché global de performance ne sont pas tous atteints :

- Qualité d'eau : l'objectif d'un taux de chloramines < 0,4 mg / litre n'a pas été atteint. Les valeurs mesurées ont été de l'ordre de 0,6 avec des pics à 0,8.
 - o Pourtant aucune cause justifiant cette mauvaise qualité d'eau n'a été identifiée
 - o Chaque organe technique a été vérifié : filtre, déchloramineur UV, régulateur et semble fonctionner correctement.
 - o Le renouvellement d'eau a été augmenté à 80 litres par baigneur (pour un prévisionnel à 50)
 - o L'exploitant CLEVIA rejette la faute sur Aquavert : baigneurs apportant des pollutions par manque de douche savonnée, protocole d'hygiène inadapté, pas assez de rinçage des sols
 - o Aquavert a adapté son protocole de nettoyage : renfort du service hygiène avec le recrutement de 2 agents
 - o Une autre hypothèse pourrait être l'utilisation d'un produit trop agressif lors du nettoyage de fin de chantier qui aurait pollué l'eau
 - o Depuis la remise en eau après vidange annuelle en novembre, les chloramines remontent progressivement :
 - 0,4 à 0,6 pour bassin sportif
 - 0,3 à 0,4 pour bassin mixte
 - 0 à 0,2 pour pataugeoire
 - o L'exploitant CLEVIA joue sur la répartition des débits de fuite entre bassin pour essayer de réduire et stabiliser ces taux.

- Qualité d'air :
 - o Etant donné la localisation des points d'amenée d'air et de reprise, une zone de la halle bassins paraissait sous-ventilée. Le ressenti des usagers et MNS corroborait cette hypothèse. Les mesures sur site ont confirmé un défaut ponctuel avec un taux de trichloramines dans l'air à 0,41 supérieur au maximum de 0,3 mg/m³ imposé au marché.
 - o L'entreprise CLEVIA a procédé à l'installation d'une grille de reprise complémentaire permettant un meilleur balayage de la halle bassins. Les prochaines analyses permettront de vérifier si l'extraction est suffisante pour atteindre le niveau de performance exigé.

- Consommation d'eau : l'objectif est tout juste atteint mais sans opération de remplissage sur cette 1^{ère} année
 - o La consommation pour le renouvellement de l'eau des bassins est supérieure à l'estimation malgré l'absence de remplissage. Cela est dû aux forts taux de chloramines qui ont contraint l'exploitant à augmenter le débit de fuite.
 - o Sur les postes sanitaires, douches et nettoyage des locaux, les consommations en eau ont été inférieures au prévisionnel

- Production d'énergie renouvelable : - 6 % de la cible.
 - o Plusieurs défauts constatés sur les pompes à chaleur (fuites, disjonction électrique, compresseur HS)
 - o Manque de réactivité dans les interventions de remise en service
 - o Application d'une pénalité de 6 585 €
 - o Le problème des fuites récurrentes a été résolu par collage des éléments, il devrait avoir moins de problème technique lors de la seconde année d'exploitation.

Les consommations énergétiques, indicateurs sans engagement du groupement, ont été inférieures aux prévisions fournies lors de la conception de l'ouvrage :

- Electricité : - 30 %
- Gaz : - 18 %
- Soit une économie financière de près de 100 000 € par rapport à l'estimation

Les prévisions financières 2026 seront ajustées à cette consommation réelle pondérée par d'éventuels aléas (hiver rigoureux par exemple)

Du point de vue des fréquentations et recettes d'activités

Les fréquentations sont largement supérieures à celles de l'ancien site : 240 941 entrées en 2025 contre 172 808 entrées (hors musculation) en 2019 soit + 40 % mais elles sont inférieures à l'estimation de 255 000 entrées. Voir tableaux détaillés en annexe.

Cela n'a toutefois pas eu d'impact sur les recettes car les fréquentations inférieures aux prévisions sont principalement sur les abonnements annuels notamment bébés nageurs où les recettes sont perçues en début de saison quel que soit la présence ou absence en cours d'année.

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 1 195 386 € pour une prévision de 945 000 € soit + 26 %.

Concernant les prestations « grand public », il est intéressant de noter que 82 % des recettes proviennent des tarifs uniques (piscine entrées libres et aquasport à la carte), 16 % des tarifs différenciés SIVU et seulement 2 % des tarifs hors SIVU ce qui a amené à une réflexion sur la pertinence de cette différenciation territoriale dans les prix des prestations. Voir plus loin paragraphe 5 tarifs saison 2026-2027.

Les pistes d'amélioration

Lors de cette année 2025, AQUAVERT a bénéficié de l'effet « nouveauté ». Afin de maintenir des fréquentations élevées, il convient de encore mieux répondre aux envies et besoins des usagers :

Attirer les familles (pratique loisirs) pendant les week-ends et les vacances scolaires :

- offre découverte : 1 entrée achetée = 1 entrée offerte (déjà mise en place)
- proposer des animations/activités pour les enfants (sans mobiliser trop de moyens humains)

Saison estivale :

- comment attirer le public en dehors des fortes chaleurs ?
- comment améliorer les conditions d'accueil en période de canicule ?

Maintenir une « présence », développer la marque AQUAVERT :

- communication en partenariat avec les communes
- actions/événements ponctuels qui rayonnent sur le territoire
- développement des réseaux sociaux

Des solutions sont proposées via des projets d'investissement 2026.

4. Débat d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires a été diffusé aux élus avant le comité syndical pour qu'ils puissent en prendre connaissance en amont de la réunion. Il est également joint au compte-rendu et comporte tous les tableaux financiers détaillés qui ne sont par conséquent pas repris ici.

Des investissements optionnels étaient proposés au comité qui a décidé :

- Achat structure gonflable : validé, budget de 40 000 € pour parcours de base + modules complémentaires
- Aménagement de l'espace vert piscine : feu vert pour étude aménagement Sud avec rampe d'accès, aménagement de la pente avec des jeux pour enfants. Regarder également pour créer des zones d'ombrage sur la partie haute (pergola, structure semi-rigide ?)
- Aménagement dans le parc : remplacement de l'aire de jeux validé, refus de créer un accès au Sud par le chemin des Herminères

Des projets chiffrés selon ces orientations seront présentés au prochain comité.

➤ **Délibération** : le comité syndical prend acte de la diffusion du rapport d'orientations budgétaires et atteste de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Approuvée à l'unanimité

5. Tarifs saison 2026-2027

Afin d'améliorer la lisibilité de la grille tarifaire vis-à-vis du public, de développer la vente en ligne et de gagner en cohérence entre les formules, il est proposé quelques ajustements dans la grille tarifaire :

- Suppression de la différenciation territoriale SIVU / hors SIVU pour le grand public
- Augmentation de certaines prestations :
 - o Anniversaire 90 € → 100 € car beaucoup de demandes : complet jusqu'au 5 septembre 2026 et des pré-réservations jusqu'en juin 2027
 - o Abonnement annuel leçons de natation et bébés nageurs : + 1,9 %
- Harmonisation des tarifs Aquasport pour avoir une logique de tarif dégressif en fonction du nombre de séances achetées avec :
 - o Augmentation des prestations à la carte 10, 20 et 40 entrées : + 2 %
 - o Diminution des abonnements annuels : - 10 %
 - o Création d'une formule spéciale pour 2 ou 3 cours fixes annuels
- Augmentation des entrées unitaires « GROUPES »
- Adoption de la logique SIVU / hors SIVU pour l'ensemble des partenaires « GROUPES »

➤ **Délibération** approuvant la grille tarifaire 2026-2027

Approuvée à l'unanimité.

Tarifs « GRAND PUBLIC » applicables au 1^{er} juin 2026 :

PISCINE HORS ÉTÉ	
1 entrée	5,70 €
1 entrée tarif réduit	4,60 €
1 entrée enfant - 3 ans	gratuit
10 entrées	46,00 €
20 entrées	80,00 €
PISCINE ÉTÉ	
1 entrée	7,90 €
1 entrée tarif réduit	6,30 €
1 entrée enfant - 3 ans	gratuit
10 entrées	63,00 €
20 entrées	110,00 €
LECONS DE NATATION & AQUAKIDZ	
1 séance test	12,00 €
Abonnement saison sportive	270,00 €
BÉBÉS NAGEURS	
1 séance test	12,00 €
Abonnement saison sportive	270,00 €
COURS COLLECTIFS AQUASPORT	
1 séance	12,00 €
10 séances	98,00 €
20 séances	170,00 €
40 séances	260,00 €
Abonnement saison sportive 1 cours fixe	235,00 €
Abonnement saison sportive 2 cours fixes	405,00 €
Abonnement saison sportive 3 cours fixes	575,00 €
STAGE VACANCES	
Stage natation 4 séances	60,00 €
Stage natation 5 séances	80,00 €
EVENEMENTIEL	
Anniversaire 1 séance	100,00 €
Evènement A type Concert'O	10,00 €
Evènement B type Summer Pool Party en prévente	12,00 €
Evènement B type Summer Pool Party	20,00 €
DIVERS	
Bonnet de bain	2,50 €
Carte RFID	2,00 €
Bracelet RFID	6,00 €
Pollution aquatique	100,00 €
Pénalité pour impayé sur chèque ou prélèvement	10,00 €
PARKING	
HORS ÉTÉ les 4 premières heures	gratuit
HORS ÉTÉ au-delà des 4 heures gratuites	5,00 € / heure
HORS ÉTÉ ticket perdu	50,00 €
ÉTÉ la journée usager Aquavert	gratuit
ÉTÉ la journée non-usager Aquavert	50,00 €
ÉTÉ la nuit	50,00 €

Tarifs « GROUPES » applicables au 1^{er} juillet 2026 :

	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT
Association	hors SIVU SIVU pour aquasport	SIVU hors aquasport
Accueil collectif de mineurs	hors SIVU	SIVU
Association handicap et établissement spécialisé	hors SIVU	SIVU
Autres	Organisme privé	Écoles hors SIVU Collèges hors Métropole Lycées
1 entrée enfant (accompagnant inclus)	3,50 €	2,50 €
1 entrée adulte établissement spécialisé (accompagnant inclus)	3,50 €	2,50 €
1 entrée accompagnateur	gratuit	gratuit
Bassin sportif - 6 lignes d'eau - 1h	150,00 €	120,00 €
Bassin sportif - 1 ligne d'eau - 1h	30,00 €	24,00 €
Bassin ludique en entier - 1 h	150,00 €	120,00 €
Bassin ludique - zone aquasport - 1 h	60,00 €	48,00 €
Bassin ludique - zone nage - 1 h	60,00 €	48,00 €
Bassin ludique - 1 ligne d'eau - 1h	20,00 €	16,00 €
Aquabikes 1h (pour 25 vélos)	20,00 €	16,00 €
Location salle de réunion 1h	25,00 €	20,00 €
Location salle de réunion 1/2 journée ou 1 soirée	50,00 €	40,00 €
Location salle de réunion 1 journée	100,00 €	80,00 €

Les services ont proposé la création d'une pénalité de 100 € pour pollution aquatique.

En effet, chaque pollution entraîne la fermeture du bassin, l'annulation des créneaux suivants, l'utilisation de produits de chloration supplémentaires et la mobilisation d'agents pour nettoyer, ajouter les produits et faire les analyses d'eau. L'objectif était d'attirer l'attention sur les désagréments consécutifs à ce type d'accident et d'appeler à la vigilance du public, groupes comme individuel. La présence de ce tarif aurait permis d'appliquer une pénalité en cas de récidive ou de pollution volontaire.

Cette mesure n'a pas fait l'unanimité auprès du comité syndical. Jugée utile pour certains mais pour d'autres, discriminante envers le public handicapé, plus enclin à ce genre d'accident.

Il a été décidé de partir dans un premier temps sur de la pédagogie vis-à-vis des publics, avant d'éventuellement rediscuter de cette mesure dans quelques mois. L'idée d'un livret de prévention a été émise. A voir concrètement comment mettre en œuvre cette prévention.

6. Convention COS 2026

Le SIVU ne disposant pas de son propre comité d'actions sociales, il adhère depuis plusieurs années au comité des œuvres sociales du Grand Lyon, pour une participation de 0,9 % de la masse salariale N-1.

Cela permet aux agents de bénéficier de prestations telles que les chèques cadeaux Noël, les chèques vacances, des places de cinéma, des locations de vacances ou nuitées, un spectacle de Noël, etc.

Pour 2026, la participation est estimée à 11 000 €.

➡ **Délibération** approuvant l'adhésion 2026 au COS du Grand Lyon

Approuvée à l'unanimité.

7. Recrutement temporaire

Le code général prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires et agents contractuels sur emploi permanent : temps partiel, détachement, disponibilité d'office, de droit ou sur demande, détachement pour stage, suivre une préparation concours,

Ce dispositif est utile pour pourvoir au remplacement rapide des agents indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent aussi être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer.

Le comité syndical valide l'utilisation de ce dispositif pour des recrutements temporaires afin de pallier à l'absence d'un agent permanent.

➡ **Délibération** autorisant la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP pour remplacer les agents momentanément indisponibles sur emploi permanent.

Approuvée à l'unanimité.

8. Divers

⇒ Mme GARRIGOU rappelle que le prochain comité du 4 mars sera la dernière réunion du mandat. Elle invite l'ensemble des délégués à se rendre disponible pour y participer.

⇒ Mme NUBLAT-FAURE se demande si le site Aquavert pourrait aussi servir de lieu d'exposition pour des artistes.

Jusqu'à présent, nous répondrions favorablement à ce genre de demande mais nous n'avons pas directement sollicité des artistes ou des exposants. La démarche est à initier.

⇒ Mme GARRIGOU fait remonter que la pataugeoire est sobre en couleur et en animations.



Elle comporte un mini toboggan rouge, 4 jets d'eau et une plaque à bulle. Sans envisager de grosses modifications qui nécessiteraient de casser l'existant, il faudrait mener une réflexion sur les possibilités d'animer cette zone.

Prochaines échéances :

Comité syndical vote du budget : **mercredi 04 mars 2026 à 18h00**

Elections municipales : 15 et 22 mars 2026

Instauration d'un nouveau comité syndical : avril – mai 2026

Fait à Francheville, le 05 février 2026

Secrétaire de séance, Mme Julie NUBLAT-FAURE	Présidente du SIVU, Mme Christine GARRIGOU
	